

Principales caractéristiques de la Pro-A

OBJECTIF VISÉ	• Changer de métier ou de profession • Bénéficier d'une promotion sociale ou professionnelle • Acquérir le socle de connaissances et de compétences
BÉNÉFICIAIRES	Notamment les salariés dont la qualification est insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail : • En CDI • Bénéficiaires d'un CDI en contrat unique d'insertion • Sportifs et entraîneurs professionnels en CDD • Salariés placés en position d'activité partielle
CONDITION D'ACCÈS	• Le salarié ne doit pas avoir atteint un niveau de qualification sanctionné par une certification professionnelle enregistrée au RNCP et correspondant au grade de la licence
QUALIFICATION OU CERTIFICATION VISÉE	• Une certification professionnelle figurant sur la liste définie par accord collectif de branche étendu pour des métiers en forte mutation et présentant un risque d'obsolescence des compétences • Le certificat Cléa • Une VAE
MISE EN ŒUVRE	• Signature d'un avenant au contrat de travail, • Accompagnement obligatoire par un tuteur • Peut se dérouler en tout ou partie hors temps de travail après accord écrit du salarié
DURÉE DE LA PRO-A	• 6 à 12 mois, allongements possibles jusqu'à 24 ou 36 mois pour des publics spécifiques et en fonction de la nature de la qualification
DURÉE MINIMALE DE LA FORMATION (HORS SOCLE ET VAE)	• 150 heures minimum • 15 % à 25 % de la durée totale du dispositif • Au-delà de 25 % par accord de branche
RÉMUNÉRATION	• Maintien si réalisation sur le temps de travail
FINANCEMENT	• Par l'opérateur de compétences, selon des forfaits fixés par accord collectif de branche ou à défaut par décret (9,15 euros par heure)